

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE COMMERCE AU MAROC (1907-1914) (1914-1918)

Création : 1907.

SOCIÉTÉ FONCIÈRE MAROCAINE (*L'Information financière, économique et politique*, 31 décembre 1911 et 23 mars 1912)

Voici quelle est la composition du conseil d'administration :
Jean Delpech, administrateur de la Société d'études et de commerce au Maroc,
administrateur-délégué

SOCIÉTÉ FONCIÈRE MAROCAINE

Assemblée générale ordinaire du 17 mars 1913.
(*L'Information financière, économique et politique*, 31 mars 1913)

.....
Nous avons enfin à vous rendre compte des opérations effectuées avec d'autres sociétés dans lesquelles certains administrateurs possèdent des intérêts, notamment avec le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie et la Société d'études et de commerce au Maroc.

SOCIÉTÉ FONCIÈRE MAROCAINE (*L'Information financière, économique et politique*, 9 décembre 1913)

.....
Son initiative était, il faut le dire, favorisée par la connaissance approfondie que possédaient ses dirigeants des choses coloniales et les relations qu'elle avait su nouer dès son origine : il nous suffira de mentionner ses attaches avec la Société d'études et de commerce au Maroc, établie au Magreb dès 1907.

RECONSTITUTION

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 20 juin 1914)

Société d'études et de commerce au Maroc, au capital de 2.500.000 fr. divisé en 25.000 actions de 100 fr., dont 12.500 d'apport attribuées à la Société d'études et de commerce au Maroc, — Siège social à Paris, 9, rue Tronchet. — Conseil d'administration : MM. Borel¹, Brouillet², Delpech, H. Estier, A. Estier, F. Estier, Ghion, Lecat³, Martin⁴, Roume⁵ et Vigier [Joseph Vigne⁶]. Statuts déposés chez M^e Bourdel, notaire à Paris, et extrait publié dans les *Petites Affiches* du 20 juin 1914.

UNION COMMERCIALE INDO-CHINOISE
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 juin 1914)

Société d'études et de commerce au Maroc. — Société anonyme. Objet : l'étude de toutes affaires commerciales, industrielles, maritimes, minières, agricoles, et financières au Maroc, la création et l'exploitation d'établissements, la participation à toutes entreprises analogues. Durée : 99 ans. Capital : 2.500.000 francs divisé en 25.000 actions de 100 francs dont 12.000 attribuées à la liquidation de la « Société d'études et de commerce au Maroc », ayant eu son siège à Marseille, 2, quai de la Joliette, en représentation de ses apports. Il a été créé 2.510 parts bénéficiaires dont 1.260 attribuées à la même liquidation et 1.250 aux souscripteurs. Siège social : 9, rue Tronchet, Paris.

Société d'études et de commerce au Maroc
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 25 juin 1914)

Société fondée, 9, rue Tronchet, au capital de 2.500.000 fr. pour l'étude de toutes affaires commerciales industrielles et minières au Maroc.

Sont nommés administrateurs :

MM. Jules BOREL, René BROUILLET, Jean DELPECH, Henri ESTIER, Adolphe ESTIER, François ESTIER, Léon GHION, Constant LECAT, Charles MARTIN, Ernest ROUME, Joseph VIGNE.

UNION COMMERCIALE INDO-CHINOISE

¹ Jules Borel (1865-1939) : investisseur belge, futur administrateur de l'Union commerciale indochinoise et africaine (1919). Voir [encadré](#).

² René Brouillet (Charroux, 1859-Neuilly, 1941) : polytechnicien. Il seconde déjà le gouverneur Roume au Djibouti-Addis-Abéba et au port de Papeete. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

³ Constant Lecat (1867-1946) : polytechnicien. Fils d'un administrateur des Messageries maritimes. Marié à Suzanne Delteil, sœur de M^e Joseph Vigne. Son fils Paul épousera la fille de Joseph Vigne. Ingénieur aux chantiers navals de La Ciotat (1895), administrateur des Docks et entrepôts de Marseille (1920)...

⁴ Charles Martin : ancien directeur des agences malgaches du Comptoir national d'escompte de Paris, conseiller du commerce extérieur. Administrateur-directeur de la Banque continentale de Paris (1912-1916). Voir [encadré](#).

⁵ Ernest Roume (1858-1941) : gouverneur honoraire des colonies, administrateur de la Banque de l'Indochine (1908), président du Djibouti-Addis-Abéba (1908), administrateur de l'Union commerciale indo-chinoise (1911)... Voir [encadré](#).

⁶ Joseph Vigne (1862-1942) : ancien directeur de la Compagnie marseillaise de Madagascar devenu en 1908 administrateur délégué de l'Union commerciale indochinoise. Voir [encadré](#).

Il rejoignit un temps Charles Martin au conseil de la Banque continentale de Paris

(*L'Information financière, économique et politique*, 15 mai 1918)

..... Le conseil d'administration demande à l'assemblée de ratifier la convention passée à titre provisoire avec la Société d'études et de commerce au Maroc. Aux termes de cette convention, l'Union commerciale indo-chinoise absorberait la d'études et de commerce au Maroc à raison d'une action nouvelle de 500 francs contre 10 actions de 100 francs de la Société du Maroc.

L'assemblée, à l'unanimité, a autorisé le conseil d'administration à augmenter le capital social jusqu'à la somme de 12 millions et a ratifié les conventions intervenues avec la Société d'études et de commerce au Maroc.

MM. Léonis et Berduc ont été désignés commissaires chargés de faire un rapport sur la valeur des apports de la Société d'études et de commerce au Maroc ainsi que sur les attributions et avantages stipulés en rémunération desdits apports.

L'oligarchie financière et industrielle en France
(*Les Documents politiques*, avril 1929)

LEBON, André

Président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

Administrateur de la Société d'études et de commerce au Maroc. [À confirmer]

Suite :

1918 : absorption par l'Union commerciale indo-chinoise qui devient [l'Union commerciale indo-chinoise et africaine](#).

UNION COMMERCIALE INDO-CHINOISE ET AFRICAINE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 17 octobre 1919)

..... En ce qui concerne les résultats de l'absorption de la Société d'études et de commerce au Maroc, le rapport s'exprime ainsi :

Les bénéfices réalisés dans les agences que possérait cette société, pendant la période du 1^{er} avril au 30 septembre 1918, figurent dans le chiffre des résultats que nous avons plus haut énoncés. Dans leur ensemble, ils ont été satisfaisants, et l'auraient été encore davantage, *si*, alors qu'elles disposaient de moyens d'action plus étendus, nos agences se fussent heurtées à moins de restrictions ou d'interdictions, et avaient pu travailler librement.

(*Revue des vins et liqueurs*, 1919, p. 26)

Modif. des statuts de l'Association civile des porteurs de parts bénéficiaires de la Soc. d'études et de commerce au Maroc, 9, rue Tronchet, Paris. Nomination de MM. Berduc, Issaverdens et Picquenard⁷, comme administrateurs.

⁷ Adolphe Picquenard (1870-1937) : directeur général de l'UCIA, chevalier de la Légion d'honneur en 1923. Voir [encadré](#).